

**LECRU** Charles Louis Joseph, Tisserand

Fils de **LECRU** Charles Louis (°1848), Tisserand, filiation certaine, et de **POLLET** Clémence Hortense (°1853), Ménagère, filiation certaine.

Premier enfant de Charles et Clémence.

A sa naissance, ses père et mère étaient âgés de 36 ans et 31 ans.

Né le (ce) 28/11/1884 à Neuville-en-Ferrain (59), Durmont<sup>1</sup>.

Décédé le 25/02/1916 à Charny-sur-Meuse (55), Villers les Moines<sup>2</sup> à l'âge de 31 ans.

Marié le (td) 22/05/1909 à Neuville-en-Ferrain (59) à l'âge de 24 ans, avec **CASTELLE** Céline

<sup>1</sup> Source : , Mairie de Neuville en Ferrain.

<sup>2</sup> Note : Ambulance 4/56

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **LECRU**  
Prénoms **CHARLES** *Louis Joseph*  
Grade **SOLDAT**  
Corps **165<sup>e</sup> REGIMENT D INFANTRIE**  
N° { *28797* au Corps. — Cl. *1904*  
Matricule. { *3178* au Recrutement *Lille*  
Mort pour la France le *25 Février 1916*  
à *L'ambulance 4/56 Villers les Moines*  
Genre de mort *Blessures de guerre Meuse*  
Né le *28 Novembre 1884*  
à *Neuville-en-Ferrain* Département *Nord*  
Arr<sup>s</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon), }  
à défaut rue et N°.  
Jugement rendu le \_\_\_\_\_  
par le Tribunal de \_\_\_\_\_  
acte ou jugement transcrit le *10 Mars 1919*  
à *Neuville en Ferrain Nord*  
N° du registre d'état civil \_\_\_\_\_  
101-708-1922. [26433]

N° 129.

Naissance  
de  
Charles-Louis  
Leclerc.

Le huit et quatre-vingt quatre, le vingt-neuf novembre à  
une heure du soir, par devant nous, Desvillers-Vandebulque, Maire  
et Officiers de l'Etat-Civil de la commune de Neuville-en-Ferrain  
canton de Courcivoy-Nord, arrondissement de Lille, Départe-  
ment du Nord, a comparu: Charles-Louis, Leclerc, âgé

Enfant légitime,

de trente-six ans, et demi, tisserand, né et domicilié en cette com-

Par acte en date du vingt  
deux mai mil neuf cent vingt  
la mairie de cette commune  
Charles-Louis Joseph Leclerc  
dont la naissance est constatée  
dans l'acte ci-dessus a contracté  
mariage avec Clémence  
Dont mention faite par  
notre Officier de l'Etat-Civil et  
pour l'inviter au précédent

mune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin,  
né hier à trois heures et demie du matin dans sa maison, au

Durmont, celui-ci et son épouse  
Clémence Hortense,  
Pollet, âgée de trente-un ans,  
quatre mois, ménagère, née  
domiciliée en cette commune;

lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin,  
né hier à trois heures et demie du matin dans sa maison, au  
Durmont, celui-ci et son épouse Clémence Hortense,  
Pollet, âgée de trente-un ans, quatre mois, ménagère, née  
domiciliée en cette commune; et auquel enfant il a

Donné les prénoms de  
Charles-Louis-Joseph. Lesdites  
présentation et déclaration faite  
en présence de Joseph  
Favard, âgé de quarante ans,  
et de Pierre Boyffon,  
âgé de quarante-deux ans,  
tisserands, domiciliés en  
cette commune. Le père a signé  
avec nous. Les témoins ont  
déclaré en avoir écrit après lecture  
fait

Donné les prénoms de Charles-Louis-Joseph. Lesdites  
présentation et déclaration faite en présence de Joseph  
Favard, âgé de quarante ans, et de Pierre Boyffon,  
âgé de quarante-deux ans, tisserands, domiciliés en  
cette commune. Le père a signé avec nous. Les

Ch. Desvillers

Donné les prénoms de Charles-Louis-Joseph. Lesdites  
présentation et déclaration faite en présence de Joseph  
Favard, âgé de quarante ans, et de Pierre Boyffon,  
âgé de quarante-deux ans, tisserands, domiciliés en  
cette commune. Le père a signé avec nous. Les

Décédé

Donné les prénoms de Charles-Louis-Joseph. Lesdites  
présentation et déclaration faite en présence de Joseph  
Favard, âgé de quarante ans, et de Pierre Boyffon,  
âgé de quarante-deux ans, tisserands, domiciliés en  
cette commune. Le père a signé avec nous. Les

MORT pour la FRANCE

Donné les prénoms de Charles-Louis-Joseph. Lesdites  
présentation et déclaration faite en présence de Joseph  
Favard, âgé de quarante ans, et de Pierre Boyffon,  
âgé de quarante-deux ans, tisserands, domiciliés en  
cette commune. Le père a signé avec nous. Les

le 20 Février 1910

Donné les prénoms de Charles-Louis-Joseph. Lesdites  
présentation et déclaration faite en présence de Joseph  
Favard, âgé de quarante ans, et de Pierre Boyffon,  
âgé de quarante-deux ans, tisserands, domiciliés en  
cette commune. Le père a signé avec nous. Les

à Tillers. le 20 Mars

Donné les prénoms de Charles-Louis-Joseph. Lesdites  
présentation et déclaration faite en présence de Joseph  
Favard, âgé de quarante ans, et de Pierre Boyffon,  
âgé de quarante-deux ans, tisserands, domiciliés en  
cette commune. Le père a signé avec nous. Les

comme de Charney (Neuor.)

Donné les prénoms de Charles-Louis-Joseph. Lesdites  
présentation et déclaration faite en présence de Joseph  
Favard, âgé de quarante ans, et de Pierre Boyffon,  
âgé de quarante-deux ans, tisserands, domiciliés en  
cette commune. Le père a signé avec nous. Les

Transcription de

Donné les prénoms de Charles-Louis-Joseph. Lesdites  
présentation et déclaration faite en présence de Joseph  
Favard, âgé de quarante ans, et de Pierre Boyffon,  
âgé de quarante-deux ans, tisserands, domiciliés en  
cette commune. Le père a signé avec nous. Les

10 Mars 1910

Donné les prénoms de Charles-Louis-Joseph. Lesdites  
présentation et déclaration faite en présence de Joseph  
Favard, âgé de quarante ans, et de Pierre Boyffon,  
âgé de quarante-deux ans, tisserands, domiciliés en  
cette commune. Le père a signé avec nous. Les

Acte n° 35

Charles Louis Leclerc

Desvillers Vandebulque

**Nom :** SECRET

**Prénoms :** Charles Louis Joseph **Surnom :** \_\_\_\_\_

**ÉTAT CIVIL.**

Né le 28 gbe 1894, à Neuville en Ferrain canton de Bourcuing N.E., département du Nord, résidant à Neuville en Ferrain, canton de Bourcuing N.E., département du Nord, profession de tisserand

filz de Charles Louis et de Simone Portousselle, domiciliés à Neuville en Ferrain, canton de Bourcuing, département du Nord

N° 164 de tirage dans le canton de Bourcuing-Sud-Est

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
(Indiquer la nature des dispenses.)

Dispense art. 21. "frère au service".

Compris dans la 2<sup>e</sup> partie de la liste du recrutement cantonal (\_\_\_\_\_ portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Appelé à l'activité au 151<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie le 5 Octobre 1901. Maintenu dans sa classe ayant obtenu de Monsieur le Général Comte la subdivision de Lille, une période d'incorporation valable jusqu'au retour de son père de la classe de 1902 (Loi du 26 Mars 1898)

Arrivé au corps le 7 Octobre 1901

Immatriculé sous le N° 10069

Envoyé dans la disponibilité le 1<sup>er</sup> Septembre 1902

Certificats de Bonne Conduite "Accordés"

Passé dans la \_\_\_\_\_ de l'armée active le \_\_\_\_\_

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	<u>1<sup>er</sup> gty 1908</u>	<u>1<sup>er</sup> gty 1911</u>	<u>1<sup>er</sup> gty 1914</u>	<u>1930</u>
	<u>1908</u>	<u>1911</u>	<u>1914</u>	
	<b>ANNÉE 1911</b>			

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

Etat numérique des pertes éprouvées pendant les journées des 21/23 février 1916.

	Enés	Morts	Disparus	Total
Officiers	3	5	22	30
Officiers	6	27	86	119
Caporaux et soldats	47	207	1085	1337
Total	56	239	1191	1486

25 février 1916 -

(voir Etat nominal ci-joint)  
Le Régiment quitte Lombré et va cantonner à Landrecoart où il commence à se reconstituer sur les bases suivantes :

- 1° - Etat Major : M. le chef d'escadron de La Croix Laval  
Commandant prov. le Régiment.  
M. le Capitaine Hubert, 1<sup>er</sup> adj. de Capitaine adjoint  
- le Lieutenant Hamas - porte-drapeau et  
chef du service téléphonique  
- le Lieutenant Carlier. Officier de détails  
- le Lieutenant Colnard. Officier d'approv.  
- l'adju. Major Claude. Médecin chef de service

- 2° - 1<sup>er</sup> C<sup>o</sup> de Mitrailleses de marche (1<sup>er</sup> C<sup>o</sup> de Mitrailleses de Régiment et 2<sup>e</sup> C<sup>o</sup> de Mitrailleses de Brigade)  
M. le Capitaine Gerlier. Commandant la C<sup>o</sup>

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

56

M. M. des Lieutenants Calandre, Lepers, Charrier.  
3° - 2<sup>e</sup> C<sup>o</sup> de Mitrailleses de Marche (2<sup>e</sup> C<sup>o</sup> de Mitrailleses de Régiment)

M. le Capitaine Vogt. Commandant la C<sup>o</sup>

M. M. les Lieutenants Douckaert et Gravier

4° - 1<sup>er</sup> Bataillon de marche à 5 Compagnies.

M. le Capitaine de Nizy. Commandant le Bataillon

1<sup>re</sup> Compagnie (7<sup>e</sup> C<sup>o</sup> N. 1<sup>er</sup> - 5<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup>)

M. le Blawin. Comm. la C<sup>o</sup> - M. le Babilotte.

2<sup>e</sup> Compagnie (5<sup>e</sup> C<sup>o</sup> N. 1<sup>er</sup> - 2<sup>e</sup> - 6<sup>e</sup> - 8<sup>e</sup>)

Capitaine Frenois. Comm. la C<sup>o</sup>, M. le Guen, M. le Fumelleu, M. le Batelet

3<sup>e</sup> Compagnie (10<sup>e</sup> Compagnie).

Capitaine D'Arche. Comm. la C<sup>o</sup> - M. le Gofflot - M. le Hoc.

4<sup>e</sup> Compagnie (9<sup>e</sup> C<sup>o</sup> N. 1<sup>er</sup> - 11<sup>e</sup> C<sup>o</sup>)

Capitaine Gofflot. Comm. la C<sup>o</sup> - M. le Bonaventure.

5<sup>e</sup> Compagnie (12<sup>e</sup> C<sup>o</sup>)

Lieutenant Maximin. Comm. la C<sup>o</sup> - M. le Cellier - M. le Ben.

Le Régiment cantonne à Landrecoart et poursuit sa reconstitution.

- 26 février 1916 -

- 27 février 1916 -

- 28 février 1916 -

Le Lieutenant Colonel Luce. Beauclercq, prend à la date du 28 février 1916, le Commandement provisoire du Régiment.

Le C. R. quitte Landrecoart pour cantonner le soir à Landrecoart

- 29 février 1916 -

Le Régiment cantonne à Landrecoart.

Le C. C. quitte Landrecoart - cantonne le soir à Deux-Bois.

- 1<sup>er</sup> Mars 1916 -

Le Régiment quitte Landrecoart à 7h30 - stationne pendant

toute la journée à Lomme. L'air est très pur. Le soir, pendant toute la nuit en camions automobiles pour venir cantonner à

23.2 DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

17<sup>h</sup> 30<sup>0</sup>

Rapport du Capitaine Tancouy sur l'action de la 2<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> de la 1<sup>re</sup> B<sup>de</sup> de la 1<sup>re</sup> D<sup>iv</sup> le 23.2.1916 (Page n° 11/2)

Rapport du Capitaine Tancouy sur l'action de la 1<sup>re</sup> B<sup>de</sup> de la 1<sup>re</sup> D<sup>iv</sup> le 23.2.1916 (Page n° 16/2)

Rapport du Capitaine Tancouy sur l'action de la 1<sup>re</sup> B<sup>de</sup> de la 1<sup>re</sup> D<sup>iv</sup> le 23.2.1916 (Page n° 17/2)

Rapport du Capitaine Tancouy sur l'action de la 1<sup>re</sup> B<sup>de</sup> de la 1<sup>re</sup> D<sup>iv</sup> le 23.2.1916 (Page n° 18/2)

Opinion du rapport de la 1<sup>re</sup> B<sup>de</sup> de la 1<sup>re</sup> D<sup>iv</sup> le 23.2.1916 (Page n° 19/2)

La première attaque prononcée à gauche sur la batterie D. qui défendait des fractions des 5<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> C<sup>ies</sup> et dont les 2 dernières pièces viennent d'être démolies, est repoussée. Les artilleurs sous les ordres de l'Adjudant Girard se joignent à l'infanterie.

Une nouvelle attaque se déclenche vers 16<sup>h</sup> 15, plus violente avec jet de grenades et de liquide enflammé. Des sacs de foin et débardés sur leur gauche par les éléments ennemis de plus en plus nombreux qui descendent du bois et du village d'Haumont, les fractions qui, sous les ordres du Capitaine Furioux, défendent la batterie D, se dégagent par une vigoureuse contre-attaque, puis profitant du moment d'hésitation causé ainsi chez l'ennemi, se retirent vers le bois des Caures après que les artilleurs ont fait sauter à l'aide de pétards les pièces déjà hors d'usage.

17 heures - Après un combat acharné, la ligne de résistance tombe aux mains de l'ennemi; les éléments qui parviennent à échapper à l'ennemi se retirent sur Anglemont puis sur Marumont par les pentes de la cote 244, couverts par les sections des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> C<sup>ies</sup> installées aux abords de la ferme et qui y tiennent jusqu'à 20 heures. 23 heures - Les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> C<sup>ies</sup> occupant les ouvrages de la ligne intermédiaire et la 2<sup>e</sup> position au N. de Marumont, très ébranlées par le bombardement de l'artillerie ennemie

23.2 DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

55

pendant les 3 jours précédents sont relevés ainsi que les 2 C<sup>ies</sup> du 365<sup>e</sup> installées à leur droite, par 1 Bataillon de tirailleurs et se rendent au Camp Flamme (ravin à 400<sup>m</sup> S.E. du carrefour de la route de Tille à Tacherauville et du chemin de Souvremont) où se rassemble une partie des éléments restants du 165<sup>e</sup> (environ 500 hommes).

24 heures - Les fractions restantes de la 7<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> (Capitaine Tallet) et de la 8<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> (Lieutenant Gabriel), d'une C<sup>ie</sup> de Chasseurs, du peloton Jacob du 365<sup>e</sup> et de la C<sup>ie</sup> Lambert du 60<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie tiennent encore dans le bois des Caures entre R<sup>4</sup> et R<sup>3</sup>.

Les éléments de la 4<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> avec le Capitaine Manduit et le Lieutenant Bondis sont encore à la ferme de Anglemont que l'ennemi enveloppe (Renseignement fourni le 24 à 2 heures par M. le chef de Bataillon Bertrand qui blessé, a pu quitter la ferme vers 24 heures).

24 février 1916

Les éléments restants du 165<sup>e</sup> rassemblés au Camp Flamme (ravin à 400<sup>m</sup> S.E. du carrefour de la route de Tille à Tacherauville et du chemin de Souvremont) reçoivent l'ordre à 12 heures de se rendre à la ferme de Tillers-les-Moines (ouest de Charny).

Le chef d'Escadron de La Croix-Laval du 11<sup>e</sup> Régiment de Hussards, détaché au 165<sup>e</sup>, rejoint à ce moment le Régiment et assure le rassemblement de ses divers éléments.

Le 165<sup>e</sup> cantonne le soir à Lambut.

LIEUTENANT COLONEL MAURICE CHATELAIN

22.2 DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

23<sup>h</sup> - La 5<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> (C<sup>ie</sup> Surin) et la section de la 2<sup>e</sup> (section Bithouvent) avec le Capitaine Tauquelin C<sup>ie</sup> la 2<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> s'emparent de la tranchée A y laissant 2 sections, y réinstallent la section de Mitrailuses qui l'avait évacuée; les allemands s'étant fortement installés sur la crèche S.E. du bois d'Hammont, une section est laissée à contre-pied en liaison entre la tranchée A et la batterie de 90 (batterie D) où s'établissent 2 sections; la dernière section parvient à rétablir la liaison avec la tranchée B qui occupent des éléments du 324<sup>e</sup>

23 février 1916.

— journée du 23 février 1916 —  
 7 heures - Les 7<sup>e</sup> (Capitaine Tallet) et 8<sup>e</sup> C<sup>ies</sup> (L'abbé) exécutent chacune et conjointement avec une C<sup>ie</sup> de chasseurs, une contre-attaque sur la ligne des R du bois des Caures et, par le Sud de cette ligne, dans la direction du N.E. vers R<sup>3</sup>. Cette contre-attaque réussit pleinement. Les deux unités s'installent dans les ouvrages de la ligne de résistance et dans les intervalles qui les séparent et prolongent cette ligne vers la droite établissant la liaison avec un bataillon du 60<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie qui s'est avancé dans le bois de Fayot et la Corne S.E. du bois des Caures. Environ 30 (trente) prisonniers sont faits au cours de la contre-attaque. Une section de la 7<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> reste à la limite Sud du bois couvrant la ferme d'Auglemont vers le N.E.

2 DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

58

La 6<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> s'est installée en soutien en arrière des intervalles R<sup>5</sup> - R<sup>4</sup> et R<sup>4</sup> - R<sup>3</sup> où elle s'organise. Une section de la 1<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> s'installe à la cote Ouest de la ferme qui est occupée par les éléments de la 4<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> repliés du bois d'Hammont le 22 matin.

*copie de la note remise au 21.2.16 par le Colonel Tallet à la 8<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> (L'abbé) le 21.2.16. (1 document.)*

Le bombardement de l'artillerie lourde ennemie recommence avec la même intensité que les deux jours précédents sur la ligne des R, la ligne intermédiaire et la 2<sup>e</sup> position (cote 344 - Mormont). Les unités d'Auglemont et de Mormont occasionnent de lourdes pertes aux unités qui les occupent. De vides ouvrages sont établis dans le bois et les ravins en arrière des positions tenues.

A 10<sup>h</sup> 30, le Colonel Tallet Commandant de l'60<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie et le secteur Est, est tué d'un éclat d'obus devant l'abri de son Poste de Commandement établi au carrefour de la route de Tille. Tabourville et du chemin de Louvemont.

Le Lieutenant Colonel Rigot Commandant de 365<sup>e</sup> prend provisoirement le Commandement du secteur Est.

13 heures - Attaques d'Infanterie ennemie débouchant du bois d'Hammont et du village d'Hammont sur l'ouvrage A, et sur R<sup>5</sup>, ainsi que sur la droite de R<sup>3</sup> dans le bois des Caures.

15 heures - Nouvelle attaque allemande tournant notre ligne par la gauche en débouchant du village d'Hammont sur l'ouvrage B, et, par la droite, dans le bois des Caures.

N<sup>o</sup> 25.  
Lecru  
Charles Louis J.  
transcription

L'an mil neuf cent seize le vingt cinq février à trois heures <sup>11</sup> <sup>o</sup> Jeuillet.  
quinze minutes du matin, étant à la ferme de Villers la Moines,  
Commune de Charmy (Aube). Acte de décès de Lecru  
Charles Louis Joseph 2<sup>e</sup> classe 165<sup>e</sup> Infanterie 33<sup>e</sup> Compagnie  
classe 1904. recrutement de Lille, immatriculé sous le no. trois mil  
trois cent soixante huit, domicilié en dernier lieu à son corps, mo  
pour la France décidé à l'Ambulance 4/56 fonctionnant à Vill  
la Moines, le vingt cinq du mois de Février à trois heures du matin  
de Charles Louis et de Clémence Hortense Pollet. Conformément à  
l'article 77 du Code Civil, nous nous sommes transporté auprès de  
personne décidée et assuré de la réalité du décès. Dressé par nous Edou  
Ferrière, officier d'Administration de 2<sup>e</sup> classe gestionnaire de  
l'Ambulance 4/56, officier d'Etat Civil, sur la déclaration de Lou  
Pillardreau, 36 ans, Infirmer 6<sup>e</sup> Section et de Charles Huguet 35 an  
Infirmer 6<sup>e</sup> Section, témoins qui ont signé avec nous après lecture  
Le 1<sup>er</sup> témoin: signé L. Pillardreau. Le 2<sup>e</sup> témoin signé Ch. Hu  
L'officier de l'état civil, signé E. Ferrière. Sous expédition conforme  
l'officier de l'Etat Civil, signé: illisible. Vu par nous J. Thérman  
Maire et Chef: signé: illisible. Vu sous légalisation de la signé  
de M. G. Thérman, Paris le 13 avril 1916. Le Ministre de la Gu  
garde délégation: Le Chef du Bureau des Archives Administratives  
Signé: Illisible.  
L'acte de décès ci-dessus a été transcrit, le dix mars mil neuf ca  
dix neuf à onze heures du matin, sur un registre de la commune de Villers la